

LE COLLÈGE DES OFFICIERS COMPOSITION D'UNE LOGE EN FRANC-MAÇONNERIE

A l'instar de tout groupement humain réuni dans un but précis, **la loge maçonnique** est organisée et structurée afin de réaliser sa double finalité individuelle et collective. Ses travaux doivent se dérouler de manière efficace et profitable pour tous les frères maçons.

Pour ce faire, ces travaux doivent être conduits de manière claire et intelligente, dans un cadre formel immuable : ils sont ritualisés.

Le **Rituel** est le socle de l'**Initiation Maçonnique**.

Afin de garantir le respect du rituel et le bon fonctionnement de la loge, les tâches et fonctions au sein de celle-ci sont clairement définies et réparties parmi les Maîtres maçons.

En franc-maçonnerie, on appelle collège des officiers l'ensemble des maîtres maçons qui assistent le vénérable maître dans la gouvernance et la gestion de la loge maçonnique. Ce collège comprend, outre le vénérable maître, le premier surveillant, le second surveillant, le couvreur, l'orateur, le secrétaire, le trésorier, l'hospitalier, l'expert et le maître des cérémonies.

Les membres de ce collège sont appelés "officiers", du mot latin *officium*, qui signifie devoir, obligation morale. Cette précision est importante car il faut bien garder à l'esprit que ces fonctions n'entachent en aucune manière la stricte égalité des francs-maçons entre eux.

Elu par les Maîtres de la loge, chaque officier du collège remplit une fonction très précise et clairement définie. On dit également de l'officier qu'il occupe un plateau.

Dans la plupart des loges maçonniques, les officiers sont élus pour un an parmi les Maîtres de la loge.

Les membres du **Collège des Officiers** portent autour du coup un **sautoir**, prolongé d'un **bijou** spécifique, propre à chaque office. Comme l'élu de la République portant son écharpe tricolore signifiant sa qualité, chaque Officier de la Loge indique par son sautoir et son bijou sa qualité de membre du Collège et la fonction qu'il y occupe.

Chaque **bijou maçonnique** est naturellement une **représentation symbolique** de l'office concerné.

COMPOSITION DU COLLÈGE DES OFFICIERS EN FRANC-MAÇONNERIE

Le collège des officiers d'une loge maçonnique comprend 10 officiers.

Le Vénérable Maître, le Premier Surveillant et le Second Surveillant constituent les Trois Lumières de la loge.

LE VÉNÉRABLE MAÎTRE

Il est celui qui préside la loge. Il met la loge au travail, préside aux réunions de travail, ainsi qu'à l'attribution des degrés.

LE PREMIER SURVEILLANT

Assistant du Vénérable Maître, il est également en charge de l'instruction des Compagnons.

LE SECOND SURVEILLANT

Il est responsable de l'instruction des Apprentis.

Viennent ensuite l'Orateur , l'Expert et le Secrétaire.

L'ORATEUR

Gardien de la Loi, l'Orateur veille à ce que les règlements généraux de l'obédience soient respectés.

L'EXPERT

Il est assis à la droite du Vénérable Maître, dont il est le messager. Il est le garant de la bonne application des rituels.

LE SECRÉTAIRE

Il consigne les travaux de la loge et tient à jour les fichiers des membres.

Viennent enfin le Couvreur, le Trésorier, l'Hospitalier et le Maître des Cérémonies.

LE COUVREUR

Il garde l'entrée du Temple maçonnique contre les profanes.

LE TRÉSORIER

Il est chargé de gérer les deniers de la loge.

L'HOSPITALIER

Disposant du Tronc de la Veuve, il est en charge des frères en difficulté.

LE MAÎTRE DES CÉRÉMONIES

Il est en charge de tous les aspects matériels de la loge. Il organise et précède tous les mouvements et déplacements au sein de la loge.

LE COLLÈGE DES OFFICIERS AU SEIN DE LA LOGE MAÇONNIQUE

Il convient de dissocier le travail individuel de chaque franc-maçon des fonctions qu'il peut être amené à occuper au sein de la loge au service du collectif.

Devenir Officier au sein du collège ne signifie pas devoir renoncer à son travail initiatique personnel.

Chaque franc-maçon, suivant le rituel, se situe sur un **chemin initiatique** qui lui permettra d'avancer degré après degré, d'abord Apprenti, puis Compagnon et enfin Maître. Une fois accédé au rang de Maître, le maçon poursuit son chemin initiatique personnel.

Parallèlement à ce parcours individuel, le Maître maçon peut être amené à **occuper un plateau** au service de la loge. Il s'agit alors d'une fonction qui se situe sur un plan administratif, la loge étant un groupe humain devant être géré, à l'instar d'une association. Toutefois le réduire au simple plan administratif serait réducteur.

Le **Collège des Officiers** est porteur du Rituel. Et en cela il est fondamental.

LE COLLÈGE DES OFFICIERS : INCARNATION DU RITUEL MAÇONNIQUE

Le Collège des Officiers se doit d'être uni, soudé et exemplaire.

Mettez-vous un instant dans la peau d'un apprenti franc-maçon, nouvellement initié, qui assiste à sa première tenue en loge.

Les interventions, les déplacements et la gestuelle des Officiers de la Loge donnent à voir le **Rituel** en action. Tout cela est précisément codifié et chorégraphié.

L'Apprenti découvre et apprend le Rituel par l'observation du fonctionnement du **Collège des Officiers** qui doit être juste et rigoureux. Il a un rôle d'enseignement car tout maçon de la loge sera peut-être amené dans l'avenir à occuper un plateau et à devenir à son tour une **incarnation du Rituel** sous les yeux de nouveaux apprentis.

La réussite de cette œuvre de transmission nécessite une unité du Collège ainsi que la conscience de ses membres de porter un flambeau à transmettre.

REMARQUE

Il est certain que les officiers occupant une fonction dans une loge doivent veiller scrupuleusement à remplir celle-ci avec un maximum de Perfection.

Car les apprentis eux, sont très attentifs au déroulement du rituel. Et prennent exemple sur les fonctions de chaque officier.

Une loge est un lieu Sacré en laquelle une profonde et parfaite Unité doit régner durant tout le déroulement du rituel. Afin que nos énergies s'unissent en Une pour y élever un Édifice Harmonieux.. Le Temple Intérieur .: